

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	6	6

<b>Date de la convocation</b>
10 mars 2025

<b>Date d'affichage</b>

<b>Objet</b>
<b>Approbation de la modification des statuts de la Communauté de communes du Vallespir</b>

Délibération 2025-006

**Séance du :**

L'an deux mille vingt-cinq

Et le vingt-quatre mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur marc de BESOMBES-SINGLA, Maire

**Présents :** Marc de BESOMBES-SINGLA, Carles SARRAT, Thérèse BIDARD, François TUBERT, Stéphane DOUBIN, Eddie LABORDE

**Absent :**

Monsieur François TUBERT a été nommé secrétaire.

**APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALLESPIR**

VU les articles L5211-17 et suivants, L5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1996 portant constitution de la Communautés de communes du Vallespir et l'ensemble des arrêtés ultérieurs portant modification de composition et de compétences du groupement,

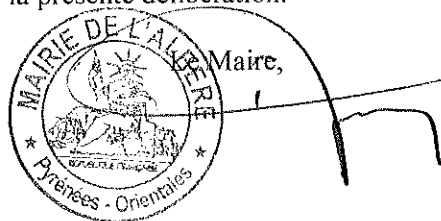
VU les statuts modifiés au 28 juin 2021 actuellement en vigueur,

VU la délibération en date du 16 décembre 2024 du Conseil de la Communauté de communes du Vallespir approuvant la modification des statuts au regard des ajustements réglementaires,

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le Conseil Municipal de chaque communes membres de la Communauté de communes dispose de trois à compter de la notification de la délibération adoptée par la Conseil Communautaire pour donner son avis sur la modification des statuts. Il précise qu'en cas d'approbation par les communes membres selon les règles de majorité fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales, le Préfet des Pyrénées-Orientales prendra un arrêté pour acter ces modifications qui entreront alors en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER la modification des statuts de la Communauté de Communes du Vallespir selon le projet annexé à la présente délibération.



Marc de BESOMBE-SINGLA

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-préfecture de CERET le et  
Publication ou notification du